



## suite donation par préciput et hors part

Par **Josiane GILLONNIER**, le **06/01/2017** à **21:20**

Mon frère Paul a bénéficié d'une donation partage par préciput et hors part. Après le décès de mes parents il a refusé de faire le partage entre les frères et soeurs, nous étions 4 (2 soeurs et 2 frères) au décès de ma mère en 2002. un frère est décédé en 2015. Nous ne savions pas que l'on pouvait exiger ce partage dans 1 délai de 10 ans par l'intermédiaire du Tribunal à partir de 2002. Mon frère Paul s'est marié en 2016 à 76 ans, n'a pas d'enfant et il commence à vendre ses biens incité par son épouse.

Avec ma soeur, avons-nous une possibilité de faire opposition lors de la vente de ces biens afin de récupérer chacune les 3/16e de la vente?

Merci de votre réponse.

Josiane